

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-R-051**

**Séance à distance du 09 décembre 2021**

**Avis d'opportunité sur la création d'une réserve naturelle régionale en faveur du  
Milan royal**

Lors de la séance à distance du 09 décembre 2021, le CSRPN a examiné le projet de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) en faveur du Milan royal présenté par la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CSRPN reconnaît le très grand intérêt de ce projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale ayant pour objectif la préservation des populations de Milan royal.

Le CSRPN considère qu'une RNR dédiée à la conservation d'un bastion de population du Milan royal et de ses habitats de nidification participera à l'extension du réseau d'aires protégées, notamment dans le département du Cantal où il s'avère déficient.

Le CSRPN reconnaît l'intérêt d'un périmètre discontinu ciblant les habitats de reproduction du Milan royal, mais propose qu'un périmètre de protection soit défini en périphérie, afin de poser un cadre permettant de développer des démarches contractuelles sur l'ensemble des espaces nécessaires à la reproduction de l'espèce (zones de nourrissage, dortoirs...)

Le CSRPN formule donc un **avis favorable** assorti de plusieurs remarques :

- L'ambition d'une RNR devrait être de protéger, voire restaurer les écosystèmes et la biodiversité associée qui ne peut se résumer à une seule espèce. Cela implique donc de définir les périmètres de protection en tenant compte des autres enjeux liés à la faune, la flore, la fonge ou les habitats à enjeux (ex. les cortèges saproxyliques liés aux ligneux), qui devront donc être également inventoriés, analysés et présentés lors de la phase d'élaboration du dossier.
- Le tracé proposé devra prendre en compte de manière complémentaire dans le cadre de la RNR en îlots et du périmètre de protection, l'ensemble des enjeux lié au Milan royal durant l'ensemble de son cycle annuel (sites de nidification, zones d'hivernage, zones d'alimentation, dortoirs...).
- Une cartographie et une description précise et fonctionnelle des écosystèmes qui présenteront les enjeux et les pressions sur ce secteur ainsi que leurs dynamiques spatio-temporelles est indispensable pour définir les zonages adaptés, et spécifiquement sur les éléments boisés du périmètre d'étude (arbres, bosquets, îlots, boisements – quelles que soient les essences).
- Il pourrait être pertinent de proposer une souplesse et une évolution possible des périmètres de la RNR pour tenir compte de la dynamique des milieux forestiers qui pourraient induire à terme un déplacement de certains sites de reproduction. L'impact du changement climatique pourrait accélérer ce processus, les arbres supports et îlots de pin favorables à la reproduction de ce rapace étant particulièrement menacés (que ce soit par les changements climatiques ou les activités anthropiques).

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Auvergne-Rhône-Alpes



- Le dossier devra étudier l'influence à moyen et long terme de la fermeture programmée du centre d'enfouissement de Saint-Flour, qui fournit une partie des ressources alimentaires de la population de Milan royal.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

